



COMMUNIQUE

Le vendredi 3 février 2017

Chers membres,

Vous recevez aujourd'hui l'**ébauche** des listes d'ancienneté.

C'est la responsabilité de chaque membre de vérifier l'exactitude des données sur la liste d'ancienneté (*nom, date d'embauche (année, mois, jour), titre de poste, région code et zone*).

L'article 15.6 de l'entente collective permet au membre de signaler un changement ou une correction à sa date d'ancienneté, par écrit, dans un délai de **vingt (20) jours ouvrables**. C'est la responsabilité du membre de fournir les documents d'appui pour tous changements.

*La date d'échéance pour signaler un changement est
le vendredi 3 mars 2017.*

Les membres sont demandés de faire parvenir les changements et les documents d'appui à **Chantal Perron** par courriel avec une copie conforme à Maryse Boileau et Lucie Loranger.

Votre collaboration continue est toujours appréciée!

C'est un plaisir de travailler avec vous!

Chantal Perron

Présidente

Unité 60A - District 31

Téléphone: 1-855-368-0886

Télécopieur: 1-705-268-2300